



# Le Belvédère de Saint-Nicolas

## Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60bis, rue Français - 54000 NANCY  
09 53 84 61 70 - [prieure.nancy@gmail.com](mailto:prieure.nancy@gmail.com)

**Chapelle du Sacré-Cœur**  
65, rue du Maréchal Oudinot  
54000 NANCY

**Chapelle de la Nativité de ND**  
Domaine de Ladonchamps  
Rte de Thionville (D 953)  
57140 WOIPPY

**Chapelle de l'Annonciation**  
22, avenue Irma Masson  
52300 Joinville

**Chapelle du Sacré-Cœur**  
41, rue de la filature  
88460 CHENIMENIL

**N° 75 - novembre 2017**

## Le mot du prier

# Le sort des Saints

La Vigile de la Toussaint est un jour de jeûne pour certains... pour beaucoup c'est Halloween. Au lieu de préparer la réalité qu'ils ignorent désormais, celle du culte de ceux qui ont triomphé du monde ici-bas pour jouir de l'union à Dieu dans la gloire pour l'éternité, c'est la fête de l'horreur et du laid qui se répand dans les rues.

Tel le vitrail cassé qu'un homme répare sur l'image ci-contre, le monde cherche sans cesse à briser l'Eglise ici-bas en faisant disparaître les façades lumineuses de son culte que sont les fêtes liturgiques. De même qu'en son temps le christianisme a su remplacer le paganisme aussi au niveau des fêtes pour ramener plus facilement les âmes à Dieu, de plus en plus le monde cherche à casser dans les esprits cette visibilité de la vie chrétienne. A Noël, on a substitué la fête de la joie et des cadeaux, fête magique qu'anime un homme en traîneau venu du Pôle Nord... Si bien que certains se demandent si c'est une tradition de Laponie. Les vacances scolaires ne sont plus celles de la Toussaint, de Noël ou de Pâques, ce sont désormais celles d'automne (voire d'Halloween), des fêtes de fin d'année, et de printemps. Toute référence à la culture chrétienne de notre pays est savamment occultée. Le calendrier mentionne encore les saints, mais dans le seul but que chacun puisse fêter son prénom, l'ignorance étant à peu près complète sur celui ou celle dont

c'est réellement la fête, qui correspond d'ailleurs souvent à sa naissance au Ciel, à son entrée dans l'éternité.

Les saints, tout comme la sainteté, sont mis au placard car, soit tout le monde est sauvé, soit il n'y a plus de vie après la mort... On concède encore son « folklore » à l'Eglise, mais il doit être discret, ne pas s'imposer avec son triomphalisme, ne pas heurter la liberté souveraine de l'individu.

Telles ces hordes haineuses de francs-maçons parcourant Rome sous une bannière portant ce slogan « Satan doit régner au Vatican. Le pape sera son esclave », ainsi que les vit saint



Maximilien Kolbe en 1917, nos fêtards d'aujourd'hui arborent la livrée de démons et de sorcières, comme pour exorciser la société de l'ancien carcan de l'Eglise. Et tout cela se fait désormais au nom des grandes aspirations de l'humanité, libérée de l'obscurantisme par la Révolution ! Provocation de cette fausse liberté qui est envoyée sans cesse à la face de l'Eglise. Mais cette rébellion contre Dieu et ses ministres qui se qualifie de « fierté » dans les sujets les plus honteux, n'est qu'une malheureuse déchéance humaine, ainsi que le montre ces affublements grotesques, laids ou indécents des cohortes d'Halloween. Voilà où conduit le culte de la raison humaine ! Le pape Léon XIII rappelle bien toutes ces notions de vraie et fausse libertés dans son en-

cyclique *Libertas* du 20 juin 1888 : « Dieu, la perfection infinie, qui, étant souverainement intelligent et la bonté par essence, est aussi souverainement libre ; il ne peut pourtant en aucune façon vouloir le mal moral ; et il en est de même pour les bienheureux du ciel, grâce à l'intuition qu'ils ont du souverain bien. C'est la remarque pleine de justesse que saint Augustin et d'autres faisaient contre les Pélagiens. Si la possibilité de faillir au bien était de l'essence et de la perfection de la liberté, dès lors Dieu, Jésus-Christ, les anges, les bienheureux, chez qui ce pouvoir n'existe pas, ou ne seraient pas libres, ou du moins ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme dans son état d'épreuve et d'imperfection. »

Le même pape évoquait déjà l'origine de cette fausse liberté des sans-Dieu dans une autre encyclique du 1<sup>er</sup> novembre 1885, *Immortale Dei* : « Mais ce pernicieux et déplorable goût de nouveautés que vit naître le XVI<sup>ème</sup> siècle, après avoir d'abord bouleversé la religion chrétienne, bientôt par une pente naturelle passa à la philosophie, et de la philosophie à tous les degrés de la société civile. C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée rêvés et promulgués parmi les grandes perturbations du siècle dernier, comme les principes et fondements d'un droit nouveau, inconnu jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel. »

Le titre de cette encyclique n'est pas une réponse à la phrase de Nietzsche, tirée de son livre *Le*

*Gai Savoir*, de 1882 et montrée ci-contre, ce n'est pas Dieu qui est seulement manifesté comme immortel. Les premiers mots disent que l'Eglise est l'œuvre immortelle du Dieu de miséricorde, ce qui a encore plus de force, non seulement Dieu ne périra jamais, mais ceux qui vivent de sa grâce dans l'Eglise sont assurés de ne pas périr, car rien n'est plus ferme que ce qui est dans la main de Dieu. Or



toutes choses sont sous son pouvoir providentiel, et Nietzsche lui-même, dans toute son arrogance, n'a pas échappé au sort de tout homme et n'a pas pu se soustraire au Juste Juge.

Ne vivons pas selon le monde, dans les ténèbres de la seule raison humaine,

toute obscurcie par son orgueil qui ont mis au placard les lois divines. Rappelons-nous de vivre selon Dieu, d'après le mot de saint Paul dans l'épître aux Colossiens (I, 9-14) : « Nous ne cessons de prier pour vous, et de demander à Dieu que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle ; afin que vous marchiez d'une manière digne de Dieu, lui plaisant en toutes choses, fructifiant en toutes sortes de bonnes œuvres, et croissant dans la science de Dieu ; corroborés de toute force par la puissance de sa gloire, de toute patience et de toute joie ; rendant grâce à Dieu le Père qui nous a faits dignes d'avoir part au **sort des saints dans la lumière** ; qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres, et transférés dans le royaume du Fils de sa dilection, en qui nous avons la rédemption par son sang, la rémission de nos péchés. »

Abbé Grégoire Chauvet +

## Agenda paroissial

**Conférences** à Nancy du mardi soir à 20 h30, suivies chaque fois dessert avec boisson chaude :

- ◆ 21 novembre : *Le Linceul de Turin* par l'abbé Thierry Roy
- ◆ décembre : *Eveil et éducation* par madame Marie-Geneviève Chauvet
- ◆ janvier : *La Saillant de Saint-Mihiel* par le colonel (er) Xavier Pierson

Saint  
**Nicolas**

Dimanche

3 décembre 2017 à Nancy.



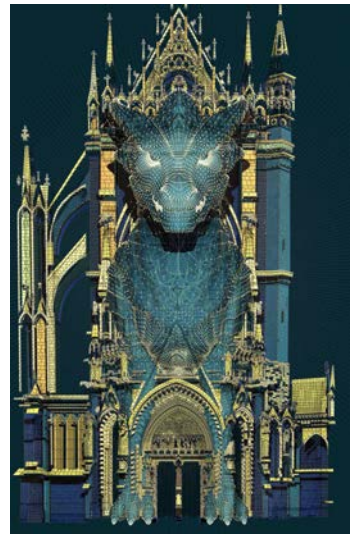


## Le retour du Graouli...



Les Messins connaissent bien le **Graouli**, dont la figure remplit les rues et commerces, et qui se trouve même sur le blason du FC Metz...

Il s'agit du dragon tué par saint Clément, premier apôtre de la ville, et qui manifeste en même temps la victoire de la foi sur les ténèbres du péché et du paganisme.



Du 30 juin au 16 septembre, les riverains et touristes ont pu le voir reprendre possession de la **cathédrale de Metz** dans un spectacle projeté sur sa façade et intitulé *Lux Animae* (Lumière de l'âme...).

A plusieurs reprises, durant le son et lumière produit par le groupe Ez3keil, on pouvait voir la destruction de la cathédrale être représentée, et celle juste avant l'arrivée de la bête (photo ci-contre) est plutôt suggestive...

Y apparaissent aussi le Christ et la Vierge à l'enfant, pulvérisé ou disparaissant sous un filet...



## Reine du Très Saint Rosaire

Quand le monde a l'audace de profiter du silence des hommes d'Eglise pour envahir les façades ou même les édifices (odieuses manifestations « culturelles » dans la basilique saint Vincent, toujours à Metz), nous ne devons pas nous décourager de multiplier les exemples et les réparations !

- A partir du mois d'octobre 2017, a été mise en place la dévotion réparatrice du 1<sup>er</sup> vendredi du mois à Nancy avec une messe chantée suivie d'une Heure Sainte le soir.

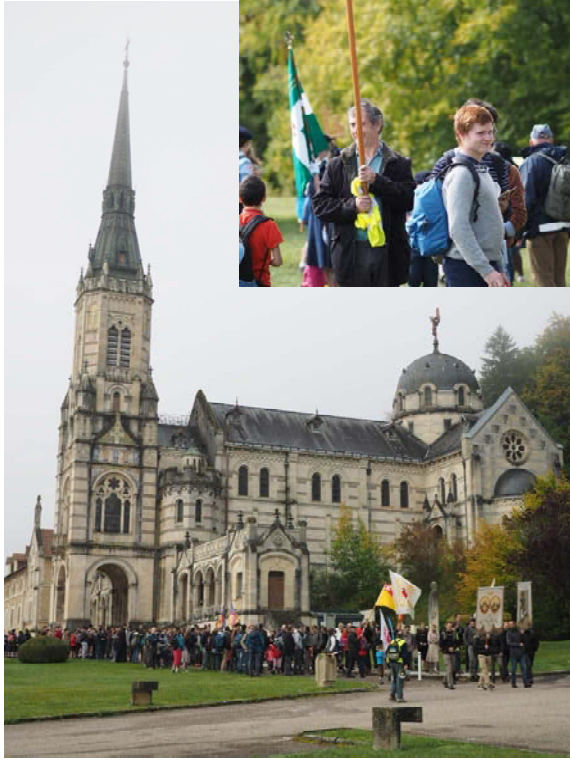
- Durant le mois du Rosaire, les fidèles de Nancy ont eu le loisir de vénérer un peu plus Notre-Dame par la mise en valeur d'une statue de la Vierge de Fatima, Reine du Rosaire.

- Les jeunes du MJCF de Lorraine ont également été porter la contradiction le 18 octobre lors d'une conférence sur Teilhard de Chardin au Grand Séminaire de Metz. De bons arguments ont pu être développés et de bonnes discussions et contacts s'en sont suivis avec les assistants. Bel apostolat !





## Tous à Domrémy !



L'abbé Etienne de Blois, nouvellement arrivé à l'Etoile du matin, célébra la messe et donna l'homélie.

Le 1<sup>er</sup> octobre, un peu plus tard que d'habitude, eut lieu le pèlerinage de Domrémy. Cette année fut marquée par une belle affluence des Lorrains et Alsaciens. Les élèves de Bitche, les scouts et le groupe des guides, louveteaux et louvettes de Strasbourg vinrent s'ajouter aux différents chapitres de Nancy, de Metz et d'Alsace.

Le temps fut très agréable et la marche eut lieu sereinement. A l'arrivée, la basilique fut pleine pour la messe solennelle de clôture.

Que Sainte Jehanne protège toujours la France et les Lorrains !

## Chronique du bon combat



Le **22 juillet 1979**, à la chapelle primitive de la rue Oudinot, à Nancy, eut lieu la première messe de l'abbé Freddy Méry. Ordonné le 29 juin précédent, il posa ensuite les prémisses de l'apostolat de la Fraternité aux Antilles par son passage en Guadeloupe durant l'été.

Il a exercé la majeure partie de son apostolat au Canada où il a depuis fêté ses 25 ans de sacerdoce en 2004. Il arrivera aux 40 dans seulement deux ans ! Il exerce actuellement son ministère à Toronto, dans l'Ontario, au prieuré Saint Michael. Ad multos annos !



La rubrique Formation Religieuse se propose de vous rappeler les grandes vérités de notre foi, de vous les expliquer et de vous en donner leur application concrète dans notre vie chrétienne au quotidien. Les prêtres du prieuré Saint-Nicolas de Nancy se tiennent à votre disposition si vous souhaitez recevoir des explications complémentaires sur l'un ou l'autre point, et ne doutent pas que vous leur ferez part de vos doutes ou difficultés avec franchise et ouverture d'âme.

### La vertu de foi : Les sources de la Révélation

Nous avons vu dans le numéro précédent que les miracles attestent que c'est bien Dieu qui a parlé, que l'Église Catholique est à elle seule une société miraculeuse, ce qui manifeste qu'elle a Dieu pour fondateur, et que son enseignement est bien celui de Jésus-Christ. Nous savons donc maintenant que nous pouvons en toute confiance trouver les vérités révélées dans l'enseignement de l'Église Catholique.

« Sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, les écrivains sacrés ont composé les livres que Dieu dans sa paternelle bonté a voulu donner au genre humain "pour enseigner, convaincre, corriger, former à la justice, en vue de rendre l'homme de Dieu parfait, apte à toute bonne œuvre" (II Tim. III, 16 sq.). Ce trésor, qui lui est venu du ciel, l'Église le tient comme la source la plus précieuse et une règle divine de la doctrine de la foi et des mœurs. Il n'est donc pas étonnant qu'elle l'ait gardé avec le plus grand soin tel qu'elle l'a reçu intact des mains des apôtres ; qu'elle l'ait défendu contre toute interprétation fautive et perverse ; qu'elle l'ait employé avec zèle dans sa tâche de procurer aux âmes le salut éternel, comme d'innombrables documents de toute époque l'attestent clairement. » Ainsi parle le Pape Pie XII au sujet de la Bible dans son encyclique *Divino afflante Spiritu* du 30 septembre 1943. « On doit croire d'une foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans les Saintes Écritures et dans la Tradition, et tout ce qui est proposé par l'Église comme vérité divinement révélée, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel » nous dit le Saint Concile du Vatican I<sup>er</sup> dans la Constitution Dogmatique *Dei Filius*.

Dans ces deux textes, nous retrouvons les deux sources de la Révélation : « les Saintes Écritures et la Tradition ». Sont aussi rappelés au moins implici-



tement les trois domaines de l'infaillibilité de l'Église : « tout ce qui est proposé par l'Église comme vérité divinement révélée, soit par un jugement solennel [définitions des Conciles Oecuméniques et définitions du pape seul *ex cathedra*], soit par son magistère ordinaire et universel ». Le même Saint Concile du Vatican I<sup>er</sup> enseigne dans la Constitution Dogmatique *Pastor Aeternus* que « nous attachant fidèlement à la tradition reçue dès l'origine de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, avec l'approbation du saint concile, nous enseignons et définissons comme un dogme révélé de Dieu :

Le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par toute l'Église, jouit, par l'assistance

divine à lui promise en la personne de saint Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue son Église, lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi et les mœurs. Par conséquent, ces définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église. Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la présomption de contredire notre définition, qu'il soit anathème. »

Bien que ce dogme ait été défini en 1870, les papes ont utilisé leur charisme d'infaillibilité dans le passé. Ainsi, en 1570, par la Bulle *Quo Primum Tempore*, le Pape Saint Pie V « canonise » la messe dite tridentine dans les termes de la Constitution *Pastor Aeternus*, assurant l'Église de l'excellence et de la catholicité de ce rite jusqu'à la fin des temps. Nous étions alors trois cents ans avant la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale. En 1854, le Pape Pie IX définit le dogme de l'Immaculée Conception. En 1950, le Pape Pie XII définit le dogme de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie. Ce sont donc



des vérités infaillibles de notre foi et il n'est pas possible de les remettre seulement en doute sans perdre la foi catholique. Ainsi parle le Concile du Vatican I<sup>er</sup> : « ceux qui ont embrassé la foi sous le ministère de l'Église ne peuvent jamais avoir un juste motif de l'abandonner et de révoquer en doute cette foi. » (Constitution *Dei Filius*, ch.III).

Notre Mère la Sainte Église nous enseigne aussi qu'à l'heure de la mort, l'âme est immédiatement jugée par Dieu. C'est ce qu'on appelle le jugement particulier. Cette vérité n'a jamais été définie solennellement, ni par un pape, ni par un concile. Cependant, elle fait partie de ce qui a toujours été enseigné, partout et par tous. Cette vérité relève du magistère ordinaire universel et doit donc être crue elle aussi de foi divine et catholique. C'est un dogme non défini.

Contredire une vérité de foi, c'est tomber dans l'hérésie. Cependant, toutes les vérités ne sont pas de foi. Lorsqu'une proposition se rapproche d'un dogme révélé sans être tout à fait identique ou conforme à la formulation de ce dogme, on dit que c'est une vérité proche de foi, et la proposition contraire est proche de l'hérésie. Ainsi, en disant que les souffrances que la Vierge Marie a endurées n'étaient pas en elle une peine du Pêché Originel, on ne dit pas exactement ce que dit le dogme, mais on s'en approche de très près. Le dogme dit précisément que le Pêché Originel n'a eu aucune atteinte en Marie.

Il y a encore des vérités qui découlent d'un raisonnement théologique à partir du dogme. Ce sont des vérités certaines, et les propositions contraires sont purement et simplement des erreurs. Ainsi, il est certain que Marie n'a pas mérité en stricte justice de devenir la Mère de Dieu. Bien que ce ne soit pas un dogme, cette vérité découle d'un raisonnement théologique contraignant que nous n'exposerons pas ici. Penser le contraire, c'est incontestablement se tromper mais sans perdre la foi.

Les théologiens enseignent communément que les canonisations des saints dans l'Église sont infaillibles. Un saint canonisé ne peut pas être "décanonisé". On appelle cela une opinion commune, et la thèse contraire est une opinion téméraire. Il serait donc téméraire de résoudre le problème des canonisations modernistes en arguant que l'infaillibilité des canonisations n'est pas un dogme. De meilleures solutions théologiques exist-

tent.

Enfin, il y a des opinions libres, plus ou moins probables en fonction des arguments avancés et des autorités invoquées. Certains Pères de l'Église pensent que Marie, sœur de Marthe et de Lazare n'est autre que Marie de Magdala. D'autres n'identifient pas les deux femmes. C'est un sujet d'exégèse qui est matière à opinion libre. L'opinion qui prévaut penche en faveur de l'identification des "deux" Marie, mais on peut penser le contraire sans pécher contre la foi.

Tout fidèle catholique est-il tenu de connaître toutes les vérités de la foi ? Si oui, alors tous doivent suivre des cours de théologie approfondis pour être sauvés. Si non, alors à quoi bon apprendre son catéchisme ? Saint Thomas d'Aquin apporte une très belle solution à ce dilemme. De même que dans le monde angélique, les anges supérieurs transmettent la lumière divine aux anges inférieurs, ainsi il revient aux supérieurs d'enseigner leurs inférieurs dans le monde humain. Tous, clercs et laïcs, sont tenus de croire aux vérités révélées et de les connaître, mais les prêtres sont plus tenus de connaître

la doctrine chrétienne dans ses détails que les fidèles, à plus forte raison les évêques et surtout le pape (Somme Théologique, II<sup>a</sup>II<sup>ae</sup>, question 2, article 6).

Que faire en cas d'urgence ? Si un prêtre vient à se trouver au chevet d'un moribond qui n'est pas baptisé, peut-il le baptiser sur le seul signe de sa

bonne volonté, ou bien doit-il l'instruire des vérités chrétiennes dans un moment aussi dramatique ? Les décrets du Saint-Office du 25 janvier et 10 mai 1703, du 1<sup>er</sup> août 1860, et du 30 mars 1898 enseignent unanimement qu'on doit au moins obtenir de ce moribond la foi dans les mystères qui sont nécessaires au salut, comme le sont principalement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Ainsi est mis en pratique l'enseignement de Saint Paul : « sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu » (Héb. XI, 6).

Dans quelle mesure la foi catholique est infaillible ? C'est ce que nous devons étudier dans le prochain numéro du Belvédère...

Abbé Thierry Roy +



### Saint Maur ~ 8 et 10 novembre

Le diocèse de Verdun a été peu présent dans cette rubrique, mais le mois de novembre représente une bonne occasion pour l'évoquer, puisque trois de ses évêques y sont honorés, dont saint Maur, 2<sup>e</sup> évêque de la ville au IV<sup>e</sup> siècle. Comme toujours, concernant les vies de ces saints des premiers temps de l'Eglise sur notre terre lorraine, les informations sont peu nombreuses et sujettes à caution du fait de la perte des plus anciennes archives. Néanmoins, la piété des fidèles a pu conserver, en plus du nom de saint Maur et de la date de sa fête, un certain nombre d'informations sur sa vie.

A la mort<sup>1</sup> de saint Saintin, premier pasteur de Verdun, certains chrétiens

semblent avoir quitté la ville ou en avoir été chassés, par une persécution ou par des invasions barbares. Ils s'installèrent à quelques lieues de là, dans les grands bois de Flabasium<sup>2</sup>, et y vécurent comme des moines sous la direction de Maur, qui avait été converti par saint Saintin puis avait été le premier prêtre ordonné par ce dernier à Verdun. Admirant ses aptitudes, le f o n d a t e u r l'avait ensuite désigné pour être son successeur.

Les chrétiens restés dans la ville les cherchèrent ensuite trois années durant, sans parvenir à les r e t r o u v e r . Lorsqu'ils les

découvrirent enfin, saint Maur ne voulut d'abord pas les suivre, par humilité. Il refusait d'autre part de quitter ses disciples, mais les Verdunois insistèrent et il finit par céder. Ce fut alors le tour de ses compagnons de le presser de rester avec eux : avec un art consommé du compromis, il leur promit d'établir, tout à côté de la ville, un oratoire où il

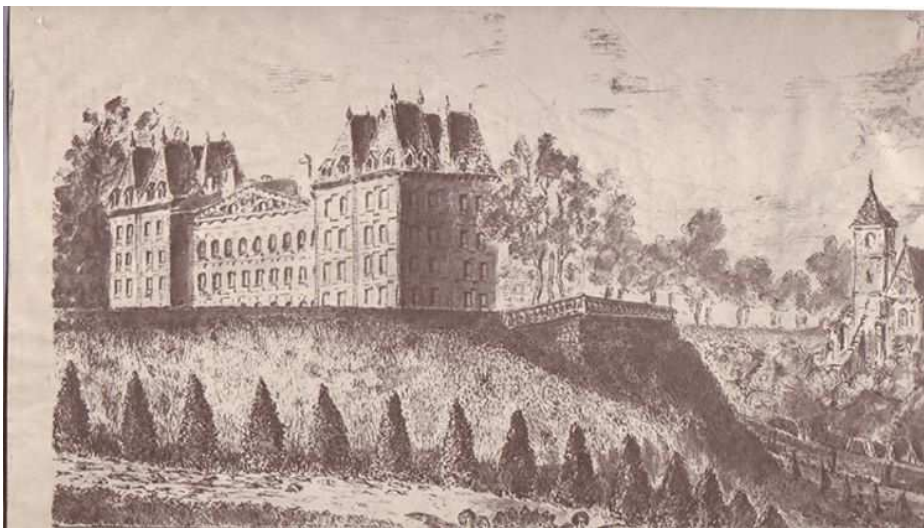
pourrait continuer de vivre une vie monastique avec eux, s'inspirant sans doute d'exemples comme celui de saint Augustin, qui avait réussi l'exploit de mener de front – et avec brio – cette double vie d'évêque et de moine.

Saint Maur devint ainsi évêque de Verdun, sans doute vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle. Il acheva de faire construire l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, commencée par saint Saintin, et continua l'œuvre d'évangélisation du fondateur. Il fit également bâtir à proximité de la ville, comme il l'avait promis à ses anciens compagnons, un oratoire à saint Jean-Baptiste<sup>3</sup>, qui fut peut-être dans un premier temps le baptistère de la cathédrale

et devint en tout cas au X<sup>e</sup> siècle l'abbaye bénédictine de Saint-Maur.

Notre évêque édifia le peuple de Verdun par sa vertu jusqu'à son rappel au Ciel un 10 novembre, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Il resta ensuite très honoré des fidèles si bien que saint Airy, un de ses illustres successeurs sur le siège de Verdun, fit relever et en-

châsser ses reliques ainsi que celles de ses successeurs. Une autre translation de ses reliques eut par ailleurs lieu un 8 novembre, ce qui explique la seconde date à laquelle il est honoré. Ses restes furent p i e u s e m e n t



1- Ou plutôt à son départ, car les évêques étaient alors souvent contraints à l'exil par les invasions.

2- Lieu en général identifié au village de Flabas, à 20 km de Verdun.

3- A moins qu'il ne s'agisse plus simplement d'une réfection d'un bâtiment édifié par Saintin.

conservés dans l'abbaye Saint-Maur, dont il ne reste plus aujourd'hui que l'ancienne et magnifique crypte... Saint-Maur.

*Sancte Maure, ora pro nobis !*

L'ouvrier de saint Pierre

### Quelques dictons de novembre

*E lè Saint-Maityi, l'hivé est en ch'mi* ([11 novembre] : « A la Saint-Martin, l'hiver est en chemin »), patois de Grandvillers.

*Sainte Catherine rêmouène lè vouètine, Saint Nicolas lè rêmouène tot-è-fat* ([25 novembre] : « Sainte Catherine ramène le sale temps, saint Nicolas le ramène entièrement »), patois d'Ortoncourt.



## Principales fêtes du mois de novembre en Lorraine

1<sup>er</sup> novembre : Toussaint

2 novembre : Trépassés ; vénérable Albéron de Chiny, évêque de Verdun (XII<sup>e</sup>)

3 novembre : saint Hubert (l'un des débuts des veillées en Lorraine), bienheureuse Marguerite de Lorraine (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>)

4 novembre : saint Charles Borromée (XVI<sup>e</sup>), patron du clergé de Nancy et protecteur de la ville ; sainte Modeste du Saint-Mont (VII<sup>e</sup>)

5 novembre : saintes Reliques du diocèse de Toul-Nancy

7 novembre : sainte Gébétrude, abbesse du Saint-Mont (VII<sup>e</sup>)

8 et 10 novembre : saint Maur, 2<sup>e</sup> évêque de Verdun (IV<sup>e</sup>)

9 novembre : tous les saints évêques du diocèse de Toul-Nancy

11 novembre : saint Martin, apôtre des Gaules, et date centrale du calendrier rural

13 novembre : fête de la translation des reliques des Corps Saints (Amé, Romary, Adelphe et Gébétrude) à Remiremont par le pape saint Léon IX en 1049

14 novembre : saint Vanne, 8<sup>e</sup> évêque de Verdun (VI<sup>e</sup>)

15 novembre : saint Arnoul d'Orléans, évêque de Toul et confesseur (IX<sup>e</sup>)

21 novembre : saint Colomban (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup>), moine et abbé de Luxeuil et de Bobbio ; saint Pappole, évêque de Metz (VII<sup>e</sup>)

22 novembre : sainte Cécile (III<sup>e</sup>), et fête des enfants de chœur ; saint Hesperius, évêque de Metz (VI<sup>e</sup>)

23 novembre : saint Clément, 1<sup>er</sup> évêque de Metz (III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup>)

25 novembre : sainte Catherine ; saint Livier, martyr à Marsal (V<sup>e</sup>)

26 novembre : saint Bâle, évangéliste de la Champagne et de la Lorraine (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup>)

30 novembre : saint André, apôtre